

Compte-rendu de la C.C.E. du 2 mai 2018

PROJET DE REDUCTION DES NUISANCES PROPOSE PAR ALLIANCE ASSOCIATIVE & L'UNION DES AEROCLUBS DE TOUSSUS

PERIODE D'EXPERIMENTATION DE 2 ANS

CONCERNE : la période du 1^{er} Avril au 30 septembre -Les TOURS DE PISTE

ENGAGE : les Aéroclubs faisant partie de l'U.A.T. soit 7 aéroclubs sur 10 – 80 % des tours de piste.

OBJECTIFS : Moins de bruit pour les riverains, sans empêcher pour autant les aéroclubs de faire voler les avions les moins bruyants (Achat de 7 nouveaux avions d'ici 2021)
Inciter TOUS les aéroclubs à moderniser leur flotte pour pouvoir éliminer les avions classés D et les avions non classés, vieux coucous les plus nombreux (200 env)

BASE : Classification des aéronefs CALIPSO : classification sonore pour les avions légers basée sur des mesures prises en situations réelles de vol et exprimée au moyen d'un indice de performance sonore défini en référence au bruit maximal d'une conversation (68 décibels).

Rappel de la classification CALIPSO :

Classification	A	B	C	D
Bruit perçu au sol	≤ 62 dBA	> 62 et ≤ 65 dBA	> 65 et ≤ 68 dBA	Plus de 68 dBA

La référence de 68 dBA a été retenue car elle est considérée comme le bruit maximum d'une conversation

PRINCIPE : Après démonstration faite à 4 membres de l'Alliance sur le terrain d'avions classés A :

- Autoriser les avions classés A à voler les dimanches et jours fériés (suppression plage de silence)
- Autoriser les avions classés B (1 envol ou 1 atterrissage, soit moins de 5 mouvements)

En échange :

Le Samedi de 7h à 10 h, de 16h à 17h et de 19h à 20h	}	Interdit : D et NC et tous non basés
Le Dimanche de 9h à 12h et de 17h à 20h		Autorisé : tous avions voyage
Le Dimanche de 7h à 8h et 15h à 16 h et 20 h à 22h30 :		Autorisés A et B + voyage

Tentative de classement du bruit aéronautique selon gêne croissante

Aucun vol
Tous vols (voyages et TdP) classe A et 1 départ/arrivée par avion classe B
Vols aéronefs basés équipés de silencieux OU tous vols pour A et B ; voyages seulement pour les autres
Tous vols avions basés classés A,B,C ; voyages avions basés D et NC
Tous vols avions basés classés A,B,C ; voyages tous avions D et NC
Tous vols VFR autorisés OU avions A,B,C et D basés et A,B et C non basés ; voyages seulement pour les autres
Tous vols autorisés

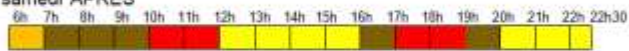
NC : Non Classé

Impact de la proposition dans la période du 1^{er} avril au 30 septembre (hors effet nuit aéronautique)

Le samedi AVANT



Le samedi APRES



Le dimanche AVANT



Le dimanche APRES



HISTORIQUE : Les associations ont obtenu par arrêté du 29/07/2011 :

Après le 16 août 2011

Plage de moindre bruit : période au cours de laquelle seuls les aéronefs dits « silencieux » et basés sur le terrain sont autorisés à faire des tours de piste. Cette limitation ne s'applique pas aux vols locaux (i.e., départs et arrivées). Mise en place de la liste explicite des aéronefs dits « silencieux » autorisés à utiliser les plages de moindre bruit afin de permettre le contrôle du respect de ces plages.

Du 1er avril au 30 septembre, plage de moindre bruit les samedis de 12H00 à 16H00.

Du 1er avril au 30 septembre, plage de moindre bruit les samedis à partir de 20H00.

Du 1er avril au 30 septembre, plage de silence les dimanches et jours fériés de 12H00 à 15H00 suivie d'une plage de moindre bruit de 15H00 à 16H00.

Respect strict des circuits publiés.

Adoption régime moteur et configuration de pas d'hélice visant à limiter les nuisances sonores

Interdiction aux avions à réaction d'utiliser le circuit de vol à vue

CONCRETISATION DE L'ACCORD : Si ALLIANCE et UAT sont force de proposition avec les Collectivités, c'est la D.G.A. et A.D.P. qui présentent le dossier à la Préfecture.

Décret opposable à TOUS les aéroclubs.

Période expérimentale avec clause de sauvegarde : si selon avis motivé des riverains l'expérimentation n'est pas concluante, retour au décret de 2011.

CONTROLES : Enregistrement et gestion numérique (processus en cours chez A.D.P.)

- STRIP manuels : identification de l'avion, destination du vol (TP, vol local, voyage) classement Calipso (les données sont confidentielles donc non communiquées à l'ALLIANCE)
« Il est divisé en trois parties principales: informations générales, coordination et niveaux et route & archive. Sont inscrits dessus entre autres : le nom de la compagnie aérienne, le type d'appareil, le numéro de vol, les aéroports de départ et d'arrivée, l'altitude actuelle et celle demandée par le contrôle aérien, la position de l'avion à un instant T et à venir. Les bandes de progression sont classées verticalement par ordre de passage. »
- Indicateurs de niveau sonore par D.G.A.C.
- Indicateurs de niveau sonore par BruitParif (ALLIANCE)